

**Délibération N° 2021-15**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 26 février 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;  
**Vu** la délibération n°2019-40 du 27 mai 2019 portant délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration à la Présidente,

**Prend la délibération suivante :**


**OBJET : Approbation de conventions**


- Convention entre les universités du site de Lyon/St Etienne relative au fonctionnement des Masters Métiers de l'Education et de la Formation 2019-2020. Contribution à l'ESPE de l'académie de Lyon pour l'année 2019/2020 pour un montant de -93.166 €
- Convention entre les universités du site de Lyon/St Etienne relative au fonctionnement des Masters Métiers de l'Education et de la Formation 2018-2019. Contribution à l'ESPE de l'académie de Lyon pour l'année 2019/2020 pour un montant de - 93.166 €
- Convention de reversement relative à la pérennisation du Plan Bibliothèques ouvertes + 2020-2023 pour un montant de + 116.816 € sur 4 ans
- Convention de reversement relative au nouveau volet du Plan Bibliothèques ouvertes + 2020-2023 pour un montant de + 89.576 € sur 4 ans
- Polices d'abonnement relative au service public de chaud et froid urbains - Centre Métropole (raccordement de la chaufferie principale et de la chaufferie Europe au réseau de chauffage urbain) pour un montant total de - 2.223.420 € HT
- Convention d'aide à la publication Ouvrage : « le vaudou, le prêtre et l'ethnologue. Haïti 1942, la polémique Jacques Roumain-Joseph Foisset » de Lewis A.Clorméus pour un montant de - 2.500 € TTC
- Convention d'aide à la publication Ouvrage : « Migrants et santé mentale. Anthropologie, rites thérapeutiques et psychiatrie » de Stéphanie Larchanché et Jorge P. Santiago. Pour un montant de - 2.500 € TTC
- Convention de subvention : participation financière aux journées de Statistique de la SFDS de Lyon en mai/juin 2022 pour un montant de - 500 €

Les conventions jointes en annexe sont approuvées à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Présents et représentés : 30  
Dont :  
Pour : 28  
Abstentions : 2

Fait à Lyon, le 1<sup>er</sup> mars 2021  
La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER



La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université.